

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 523

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Brun, M. Le
Fur, Mme Lacroute, M. Leclerc, Mme Kuster, M. Masson, M. Sermier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.